

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-04-019

**Vente Immo-Interactif de l'immeuble bâti cadastré section
AI n° 395 - 138 rue Louis GROS**

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> :	05 avril 2023	<u>Séance du 13 avril 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> :	14 avril 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	21	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Marie-Paule FOURMENT À Jeanine FAVRE SECOND, Estelle ROLLE À Grégoire SOUQUE, Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN À Renée THOMAS, Jade MORENAS À Pierre-Jean FAUCITANO, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE, Martine THEVENIN À Christèle PELISSIER, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La commune de Morières-lès-Avignon est propriétaire d'un immeuble 138 rue Louis Gros cadastré section AI numéro 395 d'une superficie de 156 m².

Il s'agit d'une maison avec jardin, classée dans le domaine privé de la commune.

Cet immeuble est inoccupé depuis de nombreuses années et inutilisable en l'état. Aussi, la commune a souhaité le mettre en vente.

Une première délibération en date du 30 novembre 2021 avait été prise en vue de la mise en vente du bien, mais elle n'a pu aboutir, l'acquéreur n'ayant pas obtenu son financement.

Dans ces circonstances, une des possibilités de mise en vente garantissant de la procédure est la vente selon la procédure dite Immo-Interactif. La vente notariale interactive ou Immo-Interactif permet de vendre des biens immobiliers grâce à la dynamique et la transparence d'offres successives saisies en ligne sur internet :

- Le prix d'acquisition se réalise par la confrontation de l'offre et la demande
- La visualisation en temps réel des offres successives assure la transparence
- L'acquéreur bénéficie des protections légales ordinaires en matière de ventes immobilières (loi Scrivener – loi SRU).

Cette formule garantit également les intérêts de la commune puisqu'elle permet d'obtenir le meilleur prix des biens à vendre.

La municipalité a pris contact avec l'étude notariale de maître de GRAEVE-TINAUT, sise à Morières. Cette procédure est en effet menée par le notaire, dans le cadre d'un mandat de vente exclusif de recherche d'acquéreurs qui se charge de conseiller la commune sur le montant de la mise à prix, les formalités à accomplir, les publicités, l'organisation des visites et la vente.

Tous les frais de vente sont supportés par l'acquéreur. En cas de carence d'acquéreurs, seuls les frais de publicité restent à la charge de la commune en fonction des conditions des ventes stipulées dans la réquisition de mise en vente.

Une délibération du conseil municipal autorisant ce type de vente ainsi que la vente de ce bien est dès lors nécessaire.

➤ Désignation du bien à vendre :

Une maison à usage d'habitation en très mauvais état et terrain attenant sise à MORIERES LES AVIGNON, 138 rue Louis Gros cadastrée section AI numéro 395 d'une superficie de 156 m².

La mise à prix est fixée à : 82 200 euros

Ce prix correspond à l'évaluation de France Domaine en date du 10 mars 2023.

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ANNULE** la délibération n°2021-11-075
- **DÉCIDE** l'aliénation dont la mise à prix est de 82 200 euros
- **AUTORISE** la vente notariale interactive (VNI) ou Immo-interactif de ce patrimoine qui aura lieu devant Maître de GRAEVE-TINAUT, notaire à Morières les Avignon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de vente, et les actes définitifs et toutes les pièces afférentes à leur établissement

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK),

Le 14/04/2023
Le secrétaire de séance,

Le 14/04/2023
Le Maire,

Nicolas CHASTEL



Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 084-218400810-20230413-2023_04_019-DE